

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.3.1 Qualification professionnelle liée à l'exercice
d'un métier non spécialisé

ISP-P016-3 Stage de qualification professionnelle VI,
lié à l'exercice d'un métier non spécialisé

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.3.1 Qualification professionnelle liée à l'exercice
d'un métier non spécialisé

ISP-P016-3 Stage de qualification professionnelle VI,
lié à l'exercice d'un métier non spécialisé

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0795

ISBN 2-550-35162-2

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	3
	3.1 Notions	3
	3.2 Habiletés	4
4	Tableau des pondérations	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables	7
7	Spécifications de l'épreuve	9
	7.1 Type d'épreuve	9
	7.2 Type de résultat	9
8	Références bibliographiques	10

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.3.1 : Qualification professionnelle liée à l'exercice d'un métier non spécialisé

COURS : ISP-P016-3 Stage de qualification professionnelle VI, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours *ISP-P016-3 Stage de qualification professionnelle VI, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant la dimension physique, intellectuelle et émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. L'évaluation doit avoir une portée multidimensionnelle pour faire état d'une formation globale de la personne qui soit qualifiante pour l'ensemble des objectifs du cours <i>ISP-P016-3 Stage de qualification professionnelle VI, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé</i> .
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier l'autonomie de l'adulte et sa stabilité dans ses comportements lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation et de transfert dans un contexte d'insertion professionnelle et d'interaction avec l'environnement.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. L'évaluation permet de vérifier la connaissance qu'a l'adulte du marché du travail qui évolue constamment et, par conséquent, son parcours professionnel à remettre en question.
5. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui favorise une intégration réussie dans le monde des études et du travail* » plus spécialement en fonction de ses goûts, de ses besoins et de ses capacités.	5. L'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre les capacités de l'adulte et son choix de formation.

NOTE 1 : C'est l'orientation 5 qui prédomine dans le cours *ISP-P016-3 Stage de qualification professionnelle VI, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé*.

NOTE 2 : Les comportements du domaine socioaffectif précisés dans le cours ont été exploités en fonction de leurs incidences sur le domaine cognitif.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

A) Planification du travail

- Directives
- Étapes
- Temps de travail

B) Exécution du travail

- Application des règles de santé et de sécurité
 - Mesures de sécurité (pour soi-même et pour autrui)
 - Règles d'hygiène (liées à la pratique du métier)
- Utilisation des outils et de l'équipement (matériel requis pour exécuter le travail)
 - Choix
 - Techniques d'utilisation
 - Soins, précautions, entretien
- Exécution des tâches
 - Techniques et méthodes de travail
 - Directives
 - Attribution des tâches

C) Évaluation du travail

- Attitudes et habitudes
- Produit fini (résultat)
- Consignes

D) Rangement du lieu de travail

- Poste de travail, outils, équipement (matériel)
- Règles de sécurité (par rapport au rangement)
- Propreté des lieux

3.2 Habiletés

- **Appliquer :**

Capacité à :

- organiser le travail en fonction de directives, d'étapes et du temps alloué;
- utiliser de façon appropriée des outils et de l'équipement;
- respecter des directives dans l'exécution d'une tâche;
- exécuter un ensemble de tâches selon l'attribution des tâches, les techniques et les méthodes de travail;
- ranger un poste de travail, des outils et de l'équipement en respectant les règles de sécurité;
- veiller à la propreté des lieux.

- **Évaluer :**

Capacité à :

- critiquer des attitudes et des habitudes dans l'exécution d'une tâche;
- juger de la qualité d'un produit fini;
- juger du respect de consignes relatives à la qualité de l'exécution d'une tâche.

- **Mettre en oeuvre et organiser des valeurs**

Capacité à adopter des conduites socioaffectives qui tiennent compte de règles de santé, de sécurité ou d'hygiène pour soi et pour autrui.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	A) Planification du travail	B) Exécution du travail	C) Évaluation du travail	D) Rangement du lieu de travail
Habiletés	5 %	50 %	30 %	15 %
Appliquer 55 %	<ul style="list-style-type: none"> . Directives . Étapes . Temps de travail (1) 5 %	<ul style="list-style-type: none"> . Outils et équipement . Tâches <ul style="list-style-type: none"> - techniques et méthodes de travail - directives - attribution des tâches (2) 40 %		<ul style="list-style-type: none"> . Poste de travail, outils et équipement . Propreté des lieux (5) 10 %
Évaluer 30 %			<ul style="list-style-type: none"> . Attitudes et habitudes . Produit fini . Consignes (4) 30 %	
Mettre en oeuvre et organiser des valeurs 15 %		<ul style="list-style-type: none"> . Règles de santé, de sécurité ou d'hygiène (3) 10%		<ul style="list-style-type: none"> . Règles de sécurité (6) 5 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le contenu du cours ISP-P016-3 *Stage de qualification professionnelle VI, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé* comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Pondération des notions et habiletés

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions		Habiletés	
Planification du travail	5 %	Appliquer	5 %
Exécution du travail	50 %	Appliquer	40 %
		Mettre en oeuvre et organiser des valeurs	10 %
Évaluation du travail	30 %	Évaluer	30 %
Rangement du lieu de travail	15 %	Appliquer	10 %
		Mettre en oeuvre et organiser des valeurs	5 %

Pondération de la dimension 2

On remarquera que la dimension 2 a une très grande importance, soit 40 %, et qu'elle donne lieu à trois comportements observables dont un de 30 %. Ce comportement devra générer plus d'un item qui devra être pondéré de façon appropriée. Pour les pondérer, on devra référer aux *critères particuliers de performance* qui apparaissent dans la description du cours notamment vis-à-vis chaque *précision sur le comportement*. Le barème des points pour ces items sera donc fixé en fonction du nombre de critères retenus.

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

A) Planification du travail

5 % 1) À partir des directives données, organiser une séquence de travail selon les étapes à suivre et le temps alloué.

B) Exécution du travail

5 % 2) À l'aide des outils ou de l'équipement rattachés au même métier non spécialisé, utiliser de façon appropriée deux outils ou pièces d'équipement.

5 % À partir d'une tâche liée à l'exercice de ce métier non spécialisé, respecter une directive ayant trait à l'exécution de cette tâche.

30 % À partir d'un ensemble de tâches liées à l'exercice d'un métier non spécialisé, exécuter cet ensemble en fonction d'une attribution des tâches et d'une méthode ou d'une technique de travail en vigueur dans une entreprise.

10 % 3) À partir des tâches liées à l'exercice d'un métier non spécialisé, tenir compte de deux règles de santé, de sécurité ou d'hygiène propre à ce métier, c'est-à-dire une règle pour soi et une règle pour autrui.

C) Évaluation du travail

10 % 4) À partir d'une tâche liée à l'exercice d'un métier non spécialisé, critiquer (autoévaluer) deux attitudes ou deux habitudes au regard de l'exécution de cette tâche.

10 % À partir d'une tâche liée à l'exercice d'un métier non spécialisé, juger de la qualité d'un résultat ou d'un produit fini selon deux critères de contrôle.

10 % À partir d'une tâche liée à l'exercice d'un métier non spécialisé, juger du respect de deux consignes relatives à la qualité de l'exécution de cette tâche.

D) Rangement du lieu de travail

- 5 % **5)** À partir d'un poste de travail, mettre en pratique les consignes techniques de rangement des outils, de l'équipement ou du matériel de manière à tenir compte de deux critères de contrôle.
- 5 % À partir d'un poste de travail, mettre en application la méthode à suivre pour assurer la propreté du lieu de travail selon un critère de contrôle.
- 5 % **6)** À partir d'un poste de travail, tenir compte de deux règles de sécurité pour soi et pour autrui lors du rangement des outils, de l'équipement ou du matériel.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition de domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale; elle porte sur une sélection de tâches exécutées par l'adulte au cours de son stage dans un milieu de travail.

Le temps alloué à l'évaluation varie selon la nature du stage mais ne dépasse pas 120 minutes; la passation de l'épreuve a lieu à la fin du stage.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

